



## DEMANDE DE PROLONGATION D'AVIS D'OPPORTUNITÉ

Pour trois enquêtes de branches dans les industries agroalimentaires :  
Enquête mensuelle de production (EMP) et enquêtes aliments composés pour animaux de ferme.

---

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) sollicite le Cnis afin d'obtenir une prolongation d'un an de [l'avis d'opportunité, accordé en avril 2020](#) aux enquêtes de branches dans les industries agroalimentaires (IAA) pour les années 2021 à 2025.

Ces enquêtes comprennent :

- Deux enquêtes gérées directement par le SSP : l'enquête annuelle de production commercialisée (EAPC) et l'enquête mensuelle de production (EMP).
- Deux enquêtes déléguées à deux organisations professionnelles agréées, le Syndicat national de l'industrie de la nutrition animale (Snia) et La Coopération agricole Nutrition animale (LCana) : l'enquête mensuelle sur les aliments composés pour animaux de ferme et l'enquête semestrielle sur les aliments composés pour animaux de ferme.

Ces enquêtes visent deux objectifs principaux :

- Produire des données sur la production des industries agroalimentaires (IAA) pour répondre aux exigences du règlement n° 2019/2152 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif aux statistiques européennes d'entreprises (règlement EBS) ;
- Répondre aux demandes des utilisateurs nationaux, notamment les organisations professionnelles, y compris celles du secteur d'activité 10.91Z « Fabrication d'aliments pour animaux de ferme ».

La demande de prolongation concerne l'EMP et les enquêtes déléguées à Snia et LCana. Elle ne concerne pas l'EAPC, en raison du projet Estanp. Ce dernier prévoit dans ses objectifs l'intégration du champ des unités relevant des IAA dans l'univers de l'enquête annuelle de production (EAP) renouvelée de l'Insee. Ainsi, les unités actuellement interrogées dans l'EAPC seront intégrées à partir de 2026 dans la future EAP, dont le renouvellement de l'avis d'opportunité sera sollicité à la commission Entreprises et stratégies de marché du 25 mars 2025.

**En raison du lot de changements qu'elle apportera aux enquêtes de production dans l'industrie, cette EAP renouvelée aura également des impacts directs sur l'EMP et les enquêtes sur les aliments composés pour animaux de ferme du SSP.**

Cela concernera :

- D'une part, le plan de sondage de ces enquêtes qu'il conviendra de remettre à plat. Les échantillons devront être tirés à partir de l'EAP et non plus de l'EAPC ;
- D'autre part, la mise à jour de la liste de produits à suivre dans ces enquêtes qui devra reprendre les conclusions des travaux dans le cadre du projet Estanp.

Des travaux ont par ailleurs été lancés avec l'Insee pour intégrer d'ici 2026 les données post-collecte de l'EMP dans les outils de calcul de l'indice de la production industrielle (IPI) utilisés par l'Insee (Origami et Ocap).

Pour toutes ces raisons, le SSP demande une prolongation d'un an de l'avis d'opportunité de l'EMP et des enquêtes déléguées sur les aliments composés pour animaux de ferme. Si cette demande était acceptée, leur examen pour l'obtention d'un nouveau label quinquennal se ferait alors au premier semestre 2026.